



## Lettre ouverte

**Destinataire :** Journalistes

**Date :** Le 3 septembre 2025

**Objet :** Lettre ouverte conjointe de l'Institut Tshakapesh, du Conseil en Éducation des Premières Nations et du Québec English School Board Association à l'égard de la situation critique en éducation

---

### Les élèves autochtones : les grands oubliés en éducation

Suivant l'incroyable mobilisation des acteurs du milieu de l'éducation au Québec, le gouvernement a annoncé un réinvestissement de plus de 540 millions de dollars. Pourtant, les élèves autochtones demeurent les grands oubliés de cette rentrée scolaire, plongés dans un climat d'incertitude et de précarité.

La mesure budgétaire dédiée exclusivement au soutien des élèves autochtones dans le réseau scolaire provincial demeurerait suspendue, et ce, depuis décembre 2024. Ce retrait brutal a créé un vide préoccupant dans les services destinés aux jeunes des Premières Nations et Inuit.

Les élèves autochtones fréquentant le réseau scolaire provincial vivent une double injustice ayant d'importantes répercussions sur les services qui leur sont fournis, et par conséquent, sur leur réussite éducative. Alors qu'ils subissent les défis communs à l'ensemble des élèves du Québec, ils sont directement touchés par la suspension, depuis décembre 2024, des mesures budgétaires qui leur étaient spécifiquement destinées. Cette dynamique freine les efforts liés à l'appel à l'action 11 de la Commission de vérité et réconciliation, qui vise à faire de la réussite éducative des élèves autochtones une priorité.

Ces sommes permettaient aux écoles et aux centres de services scolaires d'offrir des services essentiels aux Autochtones : accompagnement culturel, soutien psychosocial et interventions pédagogiques adaptées, autant d'éléments indispensables à leur réussite éducative. Elles constituaient un levier concret et réel de réconciliation.

Aujourd'hui, la suppression de postes et la fin d'activités éducatives cruciales entraînent, partout dans la province, la perte de repères pour des jeunes déjà vulnérables. Directions d'école, enseignantes, enseignants, professionnelles et professionnels témoignent de leur désarroi, de leur impuissance, et surtout, de leur sentiment d'abandon.

Depuis 2006, la Table sur la réussite éducative des élèves autochtones permet au ministre de l'Éducation de prendre conscience des réalités vécues par les élèves autochtones et de travailler, avec leurs représentants et représentantes, à y trouver des solutions adaptées. Or, sa suspension unilatérale par le ministère de l'Éducation en 2024 a privé le gouvernement d'un espace vital de dialogue. Faute de ce forum, le ministre n'a pas pu saisir rapidement l'ampleur des impacts causés par la suspension de la mesure 15061 ni apporter les correctifs nécessaires.

Dans un rapport accablant déposé en novembre 2024, le Vérificateur général est venu confirmer ce constat. Il dénonce l'inaction du ministère de l'Éducation, affirmant qu'elle contribue à ériger des obstacles supplémentaires à la persévérance et à la réussite des élèves des Premières Nations et Inuit. Les données parlent d'elles-mêmes : le Québec affiche le taux le plus élevé d'Autochtones sans certificat ni diplôme, et les progrès y sont les plus faibles au pays.

C'est pourquoi il est impératif que le ministre rencontre les experts des Premières Nations et des Inuit qui sont membres de la Table. Bien que la mesure 15061 ait été rétablie pour l'année scolaire 2025–2026, les règles budgétaires du MEQ permettent toujours aux centres de services scolaires de réduire son financement jusqu'à 20 %. De plus, les postes financés par cette mesure sont comptabilisés dans le plafond d'équivalents temps plein (ETP) fixé par le ministère. L'inclusion de ces postes dans le plafond augmente le risque important que des rôles offrant un soutien direct aux élèves autochtones et aux initiatives de réconciliation soient éliminés. Il s'agit d'un recul majeur pour les élèves des Premières Nations et des Inuit, qui subissent déjà les effets d'un système d'éducation provincial qui ne répond pas à leurs besoins. Leur réussite ne peut être reléguée au second plan.

Par conséquent, nous proposons de revoir la mesure de financement avec le ministre. Plusieurs spécialistes croient que cette mesure pourrait réellement répondre aux besoins des élèves autochtones. Dans cette optique, ils ont identifié les dispositions restrictives et observé une mise en œuvre trop centralisée par le ministère, et souhaitent offrir des voies de passage innovantes qui tiendront compte des réalités régionales distinctes. Une consultation véritable auprès des membres de la Table sur la réussite éducative des élèves autochtones permettrait de trouver les moyens pour rendre cette mesure efficace.

L'éducation n'est pas une dépense injustifiée : c'est un investissement structurant dans la société que nous souhaitons créer collectivement. Elle constitue un levier de transformation sociale, culturelle et économique. Elle donne à la jeunesse d'aujourd'hui et de demain les outils pour s'épanouir, bâtir son avenir, et poursuivre le travail essentiel de réappropriation de ses droits, de ses langues et de son histoire.

Dans les communautés membres du Conseil en Éducation des Premières Nations, les écoles des Premières Nations fonctionnent de manière autonome, indépendamment du réseau scolaire provincial, grâce à un financement pluriannuel fédéral. Ce modèle de pleine prise en charge éducative a fait ses preuves, et ses retombées sont indéniables : création et rétention de centaines d'emplois ; investissements majeurs en langue et en culture ; hausse significative du taux d'assiduité ; et renforcement global de la capacité des systèmes éducatifs autochtones. Ces

résultats démontrent qu'avec des ressources adéquates, les diverses organisations membres de la Table possèdent l'expertise dont le ministère a besoin.

Le ministère de l'Éducation doit reconnaître pleinement cette réalité, et doit rétablir sans délai la mesure 15061 en concertation avec les membres de la Table. C'est une condition essentielle pour garantir un accès équitable à une éducation de qualité à chaque élève, peu importe son origine.

Nous demandons que la mesure 15061 soit entièrement protégée contre toute réduction et que tous les postes financés par cette mesure soient exemptés du calcul et du plafond des ETP. Ces postes sont essentiels pour assurer la continuité, soutenir la réussite des élèves, favoriser des environnements scolaires culturellement inclusifs et faire progresser la réconciliation en étroite concertation avec les membres de la Table. Il s'agit d'une condition essentielle pour garantir un accès équitable à une éducation de qualité pour chaque élève, quelle que soit son origine.

**Signatures :**



---

Marjolaine Tshernish  
Directrice générale  
Institute Tshakapesh



---

Denis Gros-Louis  
Directeur général  
Conseil en Éducation des  
Premières Nations



---

Joe Ortona,  
Président  
Association des Commissions  
scolaires anglophones du  
Québec

**Information:**

Mona Belleau  
Directrice des Communications et Relations Gouvernementales  
Conseil en Éducation des Premières Nations  
[mbelleau@cepn-fnec.com](mailto:mbelleau@cepn-fnec.com)

Nadine Vollant  
Directrice des communications et des relations avec les communautés  
Institute Tshakapesh  
[Nadine.vollant@tshakapesh.ca](mailto:Nadine.vollant@tshakapesh.ca)

Kim Hamilton  
Directrice des communications  
Quebec English School Boards Association  
[khamilton@gesba.qc.ca](mailto:khamilton@gesba.qc.ca)